



CONSEIL SCOLAIRE  
CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES  
**GRANDES  
RIVIÈRES**

**IL EST IMPORTANT QUE CE  
COMMUNIQUÉ SOIT AFFICHÉ,  
EN TOUT TEMPS AU  
TABLEAU DE SANTÉ ET  
SÉCURITÉ AU TRAVAIL.**

**SSTCOM – MAI 2011**

## **LE COMITÉ MIXTE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

# **MESURES DE SÉCURITÉ À PRENDRE QUAND ON UTILISE UNE MACHINE ÉLECTRIQUE**

1. Lire attentivement le mode d'utilisation ou le manuel de l'opérateur.
2. S'assurer de bien comprendre les instructions et d'avoir reçu une formation appropriée avant de faire fonctionner une machine.
3. Connaître les utilisations et les limites de la machine avant de s'en servir.
4. S'assurer que la machine soit bien ancrée au sol ou sur un établi de hauteur approprié afin de réduire les vibrations et s'assurer que la machine ne se déplace pas durant le travail.
5. Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial.
6. Porter des protecteurs pour les oreilles, appropriés au niveau et à la fréquence du bruit auquel on est exposé dans l'atelier.
7. Ne pas porter de gants, bagues, montres ou vêtements amples.
8. Les cheveux longs doivent être attachés en tout temps.
9. S'assurer que les protecteurs ou les gardes soient réglés et bien en place.
10. S'assurer que le bouton marche \ arrêt soit aisément accessible à l'opérateur.
11. Garder le plancher exempt d'huile et de graisse et la surface de travail exempt d'outils, de matériaux et de tout objet qui pourrait causer des chutes.
12. Ne pas laisser la machine fonctionner sans surveillance. Couper l'alimentation et s'assurer que tout est sécuritaire avant de quitter les lieux.

Document : C.S.C.D. des Grandes Rivières

H:\SanteSecurite\Communique\2011\SSTCOM\_Mai2011.docx

**SOYEZ TOUJOURS PRUDENTES ET PRUDENTS**